

13 QUESTIONS SUR LA CULTURE AUX CANDIDATS A LA PRESIDENTIELLE

Quel avenir pour le Ministère de la Culture et de la Communication ?

Les évolutions technologiques et les bouleversements dans la diffusion audiovisuelle et cinématographique ont pu susciter des réflexions sur les modes d'action et sur l'organisation de la politique culturelle dans notre pays.

1. ***Estimez-vous ou non nécessaire de faire évoluer le Ministère de la Culture et de la Communication, dans son périmètre comme dans ses missions, pour tenir compte notamment de l'élargissement des modes de diffusion des œuvres ?***

Quels engagements en faveur de la création et de l'audiovisuel public ?

Vous savez que le service public de l'audiovisuel souffre, contrairement à ses voisins anglais et allemands, d'un sous-financement chronique qui ne lui permet pas d'investir davantage dans les programmes de création.

2. ***Quelles ressources financières comptez-vous allouer au service public, notamment via la redevance audiovisuelle ?***

Vous savez qu'en échange de la gratuité des fréquences, les chaînes privées ont des obligations d'investissement dans la production et la diffusion des œuvres. Au nom de la convergence entre audiovisuel et télécoms, certains souhaiteraient remettre en cause le régime dont bénéficient actuellement les chaînes privées, ce qui mettrait en péril toutes les obligations nationales et européennes.

3. ***Vous engagez-vous à préserver ce dispositif essentiel à la création ?***

Vous savez que les opérateurs audiovisuels vont subir une concurrence grandissante dans les prochaines années, notamment pour capter les ressources du marché publicitaire, des principaux géants de l'Internet qui n'ont, eux, aucune obligation de contribuer au financement de la production audiovisuelle et cinématographique.

4. ***Comptez-vous mettre en place une participation des recettes publicitaires générées sur Internet pour assurer le respect du principe de neutralité technologique et la modernisation du financement de la création d'œuvres audiovisuelles et cinématographiques d'expression originale française ?***

Vous savez que la réglementation relative au cinéma a, ces dernières années, soulevé de nombreux débats, qu'il s'agisse de l'ouverture du compte de soutien aux capitaux extra-européens ou, plus récemment, de la place du cinéma à la télévision.

5. ***Avez-vous comme projet de faire évoluer les règles de diffusion et de financement du cinéma français ?***

Quelle rémunération pour les auteurs et quelle fiscalité à l'ère numérique ?

Vous savez que la copie privée permet aux particuliers de procéder à des copies d'œuvres protégées en contrepartie d'une redevance qui permet de rémunérer les ayants droit et de financer des actions culturelles d'intérêt général. Ce dispositif assure donc un juste équilibre entre la liberté du public de copier des œuvres dans le cadre familial et pour un usage privé et le droit des auteurs, des artistes et des producteurs de bénéficier d'une juste rémunération.

6. *Quels engagements prenez-vous face à la volonté de certains groupes de pression et de certains services de la Commission européenne de le remettre en cause ?*

Vous savez que la circulation des œuvres sur Internet a récemment posé la question du financement de la création et de la rémunération des auteurs à l'ère numérique.

7. *Comment comptez-vous assurer la protection de la propriété intellectuelle à l'ère numérique ?*

Vous savez qu'il est nécessaire d'apporter des solutions efficaces au téléchargement illégal des œuvres culturelles. Il semble ainsi indispensable de créer les conditions propres à renforcer l'attractivité des offres légales de vidéo à la demande et à leur permettre de se développer en prévoyant un cadre fiscal mieux adapté.

8. *Ferez-vous de la baisse de la TVA applicable au téléchargement des œuvres audiovisuelles et cinématographiques sur Internet l'une de vos propositions ?*

Comment réformer le spectacle vivant ?

Vous savez qu'un récent rapport de l'Inspection Générale des Finances a jugé avec sévérité l'attribution des subventions aux théâtres et aux compagnies.

9. *Estimez-vous utile de réformer la politique de subventionnement du spectacle vivant, et, le cas échéant, de promouvoir un nouveau mode d'action publique sur le modèle du Centre National de la Cinématographie ?*

Vous savez que le répertoire contemporain du théâtre, de la danse, du cirque, des arts de la rue et de la musique d'expression francophone souffre à la fois d'une exploitation souvent faible et d'une circulation des œuvres, notamment entre théâtres publics et privés, notoirement insuffisante.

10. *Quels mécanismes comptez-vous mettre en place pour favoriser l'exposition des œuvres sur de plus longues durées et la diffusion de la création contemporaine ?*

Comment donner un nouvel élan à l'éducation artistique ?

Vous savez que sans éducation artistique et culturelle adéquate dans nos écoles, le principe de la diversité culturelle, si souvent invoqué, deviendra celui de l'exception, avant de s'évanouir pour laisser la place à une uniformisation culturelle mondiale.

11. Comment comptez-vous relancer et développer l'éducation artistique et culturelle de la maternelle à l'université ?

Comment soutenir la diversité culturelle ?

Vous savez que la Convention de l'UNESCO sur la diversité culturelle rentrera en vigueur le 18 mars prochain. Elle constitue le fondement d'un nouveau pilier de gouvernance mondiale en matière culturelle. Cependant, son poids réel dépendra de sa mise en œuvre concrète dans le cadre des négociations commerciales internationales et au sein de l'Union européenne.

12. Quelles actions entendez-vous mettre en œuvre pour permettre une meilleure prise en compte de la dimension et de la diversité culturelles dans la construction européenne et l'élaboration des directives communautaires comme dans les négociations internationales, en particulier à l'OMC ?

Vous savez que le maintien du pluralisme et du respect de la diversité, notamment à l'ère du numérique, constitue à la fois un défi important pour notre société et une exigence qui devra s'articuler autour de la défense et de la protection d'un secteur indépendant, tant dans le cinéma et dans l'audiovisuel que dans l'édition ou la musique.

13. Comment pensez-vous pouvoir préserver l'existence et la permanence d'une industrie culturelle indépendante ?

Merci de retourner ce questionnaire à Pascal Rogard pascal.rogard@sacd.fr
ou à Guillaume Prieur guillaume.prieur@sacd.fr

SACD

11 bis, rue Ballu – 75009 PARIS

www.sacd.fr – www.2007culture.org